

La décentralisation des systèmes d'information de marché (SIM), une innovation pour répondre aux besoins des acteurs : le cas de l'observatoire du marché agricole (OMA) au Mali

Johny Egg¹
Nango Dembélé²
Salifou B. Diarra³

¹ Institut de recherche et d'application des méthodes (Iram)
Parc scientifique Agropolis
Bâtiment 3
34980 Montferrier-sur-Lez
France
<j.egg@iram-fr.org>

² Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA)
Hamdallaye
ACI 2000
rue 314
porte 204
Bamako
Mali
<dembele@msu.edu>

³ Observatoire du marché agricole (OMA)
Bamako B.P. E 5589
Bamako
Mali
<salif@datatech.net.ml>

Résumé

Le Système d'information sur le marché des céréales (SIM) du Mali est emblématique de la première génération des SIM mis en place pour accompagner la libéralisation des marchés dans les pays en développement. Bien qu'il ait bénéficié d'un environnement institutionnel très favorable, il a rencontré des difficultés à satisfaire les besoins en information des acteurs privés du marché. Avec sa transformation en Observatoire du marché agricole (OMA) auprès des Chambres d'agriculture, le SIM a évolué vers un ensemble décentralisé de services d'information tiré par la demande des utilisateurs. Cette innovation institutionnelle a rendu le système plus efficace en le rapprochant des besoins des producteurs et commerçants et en intégrant la dimension du marché régional ouest-africain. Elle constitue une réponse aux limites rencontrées par le SIM de première génération.

Mots clés : décentralisation, Mali, petits producteurs, sécurité alimentaire, système d'information de marché.

Thèmes : économie et développement rural ; méthodes et outils.

Abstract

The decentralization of market information systems (MIS), an innovation designed to meet actors' needs: The case of the Malian agricultural market (OMA) watch

The Malian Market Information Systems (MIS) is emblematic of the first generation of MIS set up to facilitate liberalization of markets in developing countries. Despite profiting from a very favorable institutional environment, it has encountered difficulties in satisfying the information needs of farmers and traders. As a consequence of its transformation into an Agricultural Market Watching system (OMA) within Malian Chambers of Agriculture, the Malian MIS has evolved into a set of decentralized information services driven by users' needs. This institutional innovation has allowed the system to become more effective by bringing it closer to farmers' and traders' needs by taking into account the West African regional market. It constitutes an answer to the limits impeding this first generation of Malian MIS.

Key words: decentralization, small farmers, food security, Mali, market information system.

Subjects: economy and rural development; tools and methods.

Tirés à part : J. Egg

doi: 10.1684/agr.2014.0713

Pour citer cet article : Egg J, Dembélé N, Diarra SB, 2014. La décentralisation des systèmes d'information de marché (SIM), une innovation pour répondre aux besoins des acteurs : le cas de l'observatoire du marché agricole (OMA) au Mali. *Cah Agric* 23 : 288-94. doi : 10.1684/agr.2014.0713

Le Système d'information sur le marché des céréales (SIM) du Mali figure parmi les pionniers des dispositifs d'information de marché en Afrique. Créé en 1989 dans le cadre des politiques d'ajustement structurel et de libéralisation des marchés, il a évolué en système d'information décentralisé basé dans les Chambres d'agriculture lors de sa transformation en Observatoire des marchés agricoles (OMA) en 1998.

Comparé aux dispositifs mis en place dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest, le SIM du Mali a bénéficié d'un environnement institutionnel particulièrement favorable à son développement. Considéré comme une réussite sur le plan technique, il est caractéristique des SIM de première génération.

Cela ne l'a pas empêché de rencontrer un certain nombre de difficultés communes à de nombreux dispositifs publics d'information, en particulier pour répondre aux besoins spécifiques des acteurs privés, notamment des petits producteurs, et pour assurer la pérennité du dispositif lors du retrait des donateurs (Galtier et Egg, 2003).

Nous nous demandons ici dans quelle mesure la décentralisation réalisée dans le cadre de l'OMA peut être une réponse adaptée aux problèmes rencontrés par les SIM de première génération.

Le SIM de première génération

Origine du SIM

La libéralisation des prix et des marchés céréaliers au Mali, à partir de 1981, est intervenue dans un contexte de déficit alimentaire chronique et d'un accroissement du volume des aides alimentaires. Elle a suscité une double crainte de la part des responsables de la politique de sécurité alimentaire : celle que les flux de céréales à prix concessionnels ne viennent perturber le processus de libéralisation des marchés d'une part, et celle que l'abandon du contrôle des prix n'engendre un renchérissement des céréales difficilement sup-

portable pour les consommateurs urbains dont le pouvoir d'achat était affecté par les conséquences du programme d'ajustement structurel, d'autre part. Pour pallier ces risques, le suivi de la politique de libéralisation devait pouvoir s'appuyer sur un système de veille du marché des céréales.

En outre, le retrait de l'État de la commercialisation au profit du secteur privé impliquait que le marché céréalier devienne plus concurrentiel afin de réduire les coûts de commercialisation au profit des producteurs et des consommateurs. La disponibilité de l'information pour tous les acteurs devenait une condition nécessaire à l'émergence d'un marché céréalier plus transparent et concurrentiel.

Le Système d'information de marché (SIM) a été conçu et mis en œuvre au Mali pour répondre à la fois aux besoins d'information des décideurs publics et du secteur privé (Diarra et al, 2003). Lors du séminaire national sur la sécurité alimentaire de décembre 1988, les objectifs suivants ont été assignés à ce dispositif public : « *Contribuer à la régulation du marché céréalier et à l'amélioration des politiques alimentaires à travers la collecte, l'analyse et la diffusion d'une information fiable, pertinente et actuelle auprès de tous les acteurs du secteur privé et des décideurs publics* ». Avec l'appui technique et financier des bailleurs de fonds regroupés au sein du Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC), un dispositif d'enquêtes avec des moyens de transmission et de traitement rapides des données a été mis en place en 1989 au sein de l'Office des produits agricoles du Mali (OPAM) dont le rôle a été reconfiguré suite à la suppression du monopole de l'État sur la commercialisation des céréales. Le *tableau 1* résume la configuration de ce système qui est emblématique du standard des SIM de première génération (Shepherd, 1997 ; Egg, 1999a).

Un environnement institutionnel favorable

Le SIM du Mali a bénéficié, dès sa création, d'un environnement insti-

tutionnel favorable. Il s'est inscrit dans une politique volontariste d'accompagnement de la libéralisation visant à promouvoir la sécurité alimentaire par l'amélioration du fonctionnement du marché des céréales, denrée de base de la consommation des populations maliennes. Cette politique menée par le PRMC n'a pas d'équivalent dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

La « force » du PRMC est d'avoir réuni les principaux partenaires techniques et financiers du Mali autour d'un fonds commun des donateurs abondé par les fonds de contrepartie de l'aide alimentaire. Ce montage institutionnel a permis de fédérer des moyens conséquents au service de la restructuration du marché et, surtout, d'assurer une cohérence de la politique céréalière à partir d'une coordination efficace au sein des donateurs, et, entre les donateurs et l'Etat malien (Egg, 1999 b).

Le SIM a ainsi bénéficié d'un financement conséquent du PRMC mais aussi et surtout, d'un appui de longue durée de la part d'une équipe de l'université du Michigan (MSU) pour la réalisation des études préalables, la formation des cadres maliens et le soutien au développement technique du SIM. L'implication de la MSU apportait par ailleurs une caution scientifique facilitant la reconnaissance des produits du SIM.

Le SIM a joué un rôle important dans la mise en œuvre de la politique de « construction du marché » tout au long des années 1990 : à côté de la diffusion des communiqués sur les prix, il a animé des émissions radio pour expliquer les nouvelles règles du marché libéralisé et contribué à la formation de groupements de commerçants demi-grossistes. Les données du SIM ont servi de référence pour les opérations de crédit aux grossistes sur nantissement des stocks et de taxation variable sur les importations de riz. Parallèlement, le SIM a joué un rôle très apprécié de surveillance des prix et de l'état d'approvisionnement des marchés au service du dispositif de prévention et gestion des crises alimentaires.

Les analyses de l'impact de la libéralisation sur les filières cérésières ont mis en évidence que l'efficacité du

marché s'était améliorée (augmentation de l'intégration des marchés, baisse des marges commerciales, investissements du secteur privé dans les infrastructures de stockage et de transport). Toutefois, s'il est indéniable que le SIM a joué un grand rôle dans l'aide à la décision pour des responsables de la politique de sécurité alimentaire et dans la vulgarisation des nouvelles règles du jeu auprès des opérateurs du marché, la performance du SIM en tant que telle dans l'amélioration de l'efficacité du marché n'a pas pu être évaluée de manière rigoureuse ; elle est jugée mitigée (Egg, 1999b ; Dembélé et Staatz, 2000).

Bien que le SIM du Mali ait bénéficié de conditions nettement plus favorables que les autres SIM, cela ne l'a pas empêché de rencontrer un certain nombre de difficultés, communes à la plupart des SIM de première génération (David-Benz *et al.*, 2012).

Faiblesses du SIM de première génération

Les principales faiblesses du SIM céréales du Mali, identifiées près de 10 ans après sa création (donc les difficultés récurrentes), étaient liées à son manque d'autonomie institutionnelle, au coût élevé de son fonctionnement, à un certain nombre de limites techniques et, plus généralement, à l'insuffisante adéquation entre les informations diffusées et les besoins du secteur privé.

Le manque d'autonomie de fonctionnement du SIM tient à son insertion institutionnelle au sein de l'OPAM. Sous la tutelle de l'Office, le SIM ne peut pas décider de l'emploi de ses ressources en fonction de ses besoins spécifiques, ce qui a des répercussions sur la qualité de l'information : les missions de contrôle sont insuffisantes, les enquêteurs absents ne sont pas remplacés rapidement, le dispositif manque de réactivité, les points d'intérêt conjoncturel ne peuvent pas être étudiés.

Le coût de fonctionnement du SIM a doublé depuis ses débuts, passant de 76 millions de francs CFA en 1990 à 154 millions (soit 235 000 euros) en 1997. L'augmentation est liée principalement à la reconfiguration des

missions de l'OPAM, désormais limitées à la gestion du stock national de sécurité (SNS) : les agents commerciaux et les magasiniers de l'Office ont été progressivement redéployés comme enquêteurs du SIM augmentant ainsi les charges de personnel de celui-ci.

Dans ce contexte, le SIM rencontre un certain nombre de problèmes techniques liés aux moyens de saisie et de transmission des données qui nuisent à la qualité de l'information produite (retards, erreurs, séries incomplètes). Par ailleurs, la diffusion radio (communiqué hebdomadaire sur les antennes de l'ORTM en français) est nettement insuffisante au regard de l'objectif d'assurer les conditions de l'arbitrage spatial, c'est-à-dire de fournir aux commerçants une information sur les différences de prix entre les places de marché qui va les inciter à en tirer parti jusqu'à ce que l'écart de prix soit réduit au coût de transfert des céréales d'un marché à l'autre.

Au-delà de ces contraintes, il apparaît que le SIM répond nettement mieux à la demande des institutions qu'aux besoins d'information des acteurs du secteur privé (Diarra et Galtier, 1994). Pour ceux-ci, les informations du SIM arrivent trop tard et ne couvrent pas tous les facteurs qui influencent la dynamique du marché. Les contraintes de liquidité et l'éloignement des marchés empêchent un grand nombre de petits producteurs de tirer profit des informations diffusées. Les grossistes obtiennent une information plus efficace par leurs propres réseaux, les producteurs auraient besoin d'une information couvrant davantage de marchés dans leur zone de commercialisation, les producteurs et les consommateurs auraient besoin d'une information portant sur davantage de produits pour réaliser leurs arbitrages.

Plus fondamentalement, le SIM n'est pas en mesure de concurrencer les réseaux des commerçants privés qui font circuler une information plus actuelle et plus complète sur les paramètres du marché (Egg *et al.*, 1996). En revanche, les opérateurs privés sont demandeurs d'information sur les modalités d'intervention de l'État et des autres institutions sur le marché céréalier, notamment sur la gestion des aides alimentaires,

les programmes de crédit et les changements dans les politiques tarifaires.

Les études montrent que le SIM ne s'est pas adapté à l'évolution rapide de la structure du marché et de la dynamique du secteur agricole (Dembélé et Staatz, 2000). Suite à la libéralisation, puis à la dévaluation du franc CFA, les céréales du Mali sont devenues compétitives et la demande des pays voisins a augmenté. Le SIM doit désormais fournir une information régulière sur le marché régional ouest-africain. De la même manière, l'essor des exportations des produits horticoles après la dévaluation implique que le SIM élargisse la gamme de produits couverts pour s'adapter à la nouvelle dynamique des échanges agricoles.

Dans la pratique, le SIM a été plus efficace dans son rôle d'appui à la gestion des aides alimentaires et de suivi des politiques de libéralisation que dans son rôle de régulation du marché à travers la diffusion d'informations aux acteurs privés. Les promoteurs du SIM se sont alors demandés s'il ne convenait pas de découpler les missions du dispositif public d'information : d'un côté, le SIM fournirait aux décideurs publics les données et analyses nécessaires à la gestion des politiques alimentaires et diffuserait aux opérateurs privés l'information sur les achats institutionnels et les mesures de politique économique et commerciale ; d'un autre côté, le SIM produirait des informations commerciales à la demande des acteurs du marché ou pourrait aider les chambres consulaires du secteur privé à mettre en place des dispositifs d'information plus formels que ceux de réseaux commerçants et, surtout, plus accessibles à l'ensemble de leurs membres (Diarra *et al.*, 2003 ; Staatz et Dembélé, 2004).

Cela étant, c'est la question du financement qui va précipiter la transformation du SIM. En 1997, le PRMC est entré dans sa cinquième phase ; les partenaires techniques et financiers considèrent qu'après 15 ans d'appui, la libéralisation du marché est achevée et ils engagent le transfert progressif au budget de l'État malien des charges du programme d'appui à la sécurité

alimentaire. La question de l'avenir du SIM est posée et en premier lieu celle de sa localisation institutionnelle. Une solution va être trouvée avec le rattachement du SIM à la structure professionnelle naissante des Chambres d'agriculture.

Le nouveau système décentralisé

La nouvelle entité issue de la restructuration du SIM, l'Observatoire du marché agricole (OMA), a été créée en octobre 1998 en tant que service spécialisé rattaché à l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture du Mali (APCAM). L'OMA est doté de l'autonomie de gestion, avec autorité sur ses agents de terrain, qui lui confère la souplesse nécessaire pour les missions de contrôle ou les études spécifiques. La restructuration a permis de réduire les coûts de fonctionnement de la nouvelle structure à un niveau compatible avec leur prise en charge par le budget national.

Principale innovation, la transformation du SIM fait de l'OMA un « ensemble décentralisé de services d'information » (Diarra *et al.*, 2003). Cette décentralisation a été rendue possible à la fois par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information (micro-ordinateurs, modem, intranet, etc...) et par la multiplication des radios privées de proximité dans les zones rurales (Egg *et al.*, 2012).

Dans le cadre du système précédent, les données étaient collectées sur les marchés dans le seul objectif d'être transmises à la cellule centrale chargée du traitement et de la diffusion de l'information. Désormais, les données sont collectées selon une double finalité : d'une part, répondre aux besoins spécifiques des utilisateurs locaux avec une information sur les produits représentant un enjeu pour le terroir et, d'autre part, transmettre à la cellule centrale les données sur le panier de produits représentatifs des enjeux agricoles et de sécurité alimentaire à l'échelle nationale.

Le nouveau système a permis d'élargir la gamme des produits suivis : aux céréales s'ajoute désormais le suivi hebdomadaire des prix et des quan-

tités des produits horticoles, du poisson, du bétail¹, des intrants et des équipements agricoles.

Dans le cadre du SIM, la diffusion de l'information qui reposait sur la radio nationale avait une portée limitée auprès des populations rurales (émission en français et bambara uniquement diffusées à une heure d'écoute mal adaptée). Désormais l'information est diffusée également par des radios rurales, en langue locale, en fonction des jours de marché et à une heure de grande écoute des populations rurales (« au petit soir »).

L'OMA dispose ainsi de moyens nettement plus efficaces que ceux du SIM pour renforcer les capacités de négociation des acteurs locaux par l'information. Par exemple, dans la zone de l'Office du Niger, sur le marché de Siengo, les activités du marché commencent immédiatement après la diffusion des informations à la radio le jeudi. Les communiqués diffusés prennent en compte les prix du riz et des autres produits locaux et les mettent en relation avec les informations pratiquées sur les marchés de destination des produits de la zone.

Les unités locales de collecte et de diffusion (ULCD), logées dans les Chambres d'agriculture, sont les pivots de ce système décentralisé. Créées pour prendre davantage en compte les besoins des acteurs à la base, en particulier des producteurs, elles sont chargées : i) de la collecte des données sur les produits d'enjeu local et d'enjeu national ; ii) de la diffusion des informations au niveau local et régional ; iii) de la vulgarisation des techniques de commercialisation auprès des membres des organisations de producteurs et des commerçants. L'OMA compte 25 ULCD, couvrant 66 marchés (Traoré *et al.*, 2004).

Le positionnement au sein des structures professionnelles régionales *via* les ULCD et le mandat de vulgarisation qui lui est attribué, confèrent à l'OMA la capacité de prendre en compte beaucoup plus directement les besoins spécifiques des acteurs locaux que le SIM de première génération. En premier lieu, les choix concernant

l'information à collecter et à diffuser sont faits au niveau de chacune des unités locales. Ensuite, une attention particulière est portée dans le nouveau dispositif à la formation des utilisateurs – en priorité des producteurs et des commerçants – aux techniques de commercialisation et à la valorisation de l'information dans la prise de décision. Les émissions radio permettent d'atteindre un grand nombre d'utilisateurs. La formation est dispensée, à travers différents modules, aux enquêteurs de l'OMA et aux animateurs des chambres consulaires et des radios de proximité qui se chargent ensuite d'animer des débats à l'attention des auditeurs des radios des zones rurales.

Les ULCD sont équipées de moyens de transmission électronique. Elles sont interconnectées entre elles et connectées à l'unité centrale à qui elles transmettent par e-mail les données collectées.

La Cellule centrale traite les données et produit, d'une part, les communiqués radio et TV diffusés par l'ORTM et, d'autre part, les rapports hebdomadaires (rapport « Poi Kan Poi » composé de tableaux simples de prix, dont les banques figurent parmi les principaux utilisateurs), un rapport mensuel (le « Reflet », rapport d'analyse), ainsi que des notes de conjoncture (sans périodicité programmée) (<http://www.oma.gov.ml/>) et les notes conjointes rédigées avec les partenaires².

Le « réseau des médias » est l'autre composante nouvelle du dispositif. Il est composé des 20 radios rurales ou privées qui émettent en langues locales dans les localités des ULCD et qui ont signé un contrat de diffusion avec l'OMA (Traoré *et al.*, 2004). Elles ont pour rôle de diffuser les informations fournies par la cellule centrale et les ULCD sur les prix et la situation des marchés, mais aussi sur l'actualité de la sécurité alimentaire.

En mettant l'accent sur les besoins des acteurs privés, le nouveau dispositif n'a pas pour autant perdu de vue son autre objectif qui est de fournir une meilleure information aux responsables de la politique de sécurité

¹ Dans le cas du bétail, les données sont collectées par la DNPIA - Direction nationale des Productions et Industries animales – l'OMA ne fait que diffuser l'information.

² PROMISAM : http://fsg.afre.msu.edu/promisam_2/ ; FEWS net : <http://www.fews.net> ; CILSS : <http://www.cilss.bf/>

Tableau 1. L'évolution de la configuration du SIM au Mali.

Table 1. Development of the Market Information System configuration in Mali.

	Le Système d'information sur le marché (SIM) des céréales SIM de première génération	L'Observatoire du marché agricole (OMA) SIM de seconde génération
Objectifs	Améliorer l'efficacité du marché en fournissant une information à tous les acteurs (transparence du marché) Améliorer la politique de sécurité alimentaire par une meilleure information des décideurs, notamment sur les prix des produits alimentaires de base	Améliorer l'efficacité du marché en fournissant une information à tous les acteurs (transparence du marché), avec une attention particulière aux besoins d'information des producteurs Améliorer la politique de sécurité alimentaire par une meilleure information des décideurs, notamment sur les prix des produits alimentaires de base
Localisation institutionnelle	Office des produits agricoles du Mali (OPAM)	Sous la tutelle de l'Association permanente des Chambres d'agriculture du Mali (APCAM), avec autonomie de gestion Inscrit dans le dispositif de prévention et gestion des crises alimentaires du PRMC rattaché au Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA)
Sources de financement	Fonds de contrepartie de l'aide alimentaire mutualisés dans le cadre du Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC)	Une dotation annuelle du budget national qui fournit un financement minimum de base Le produit des prestations de services, notamment des études Une dotation de l'APCAM Des subventions d'organismes de coopération (bilatéraux ou internationaux).
Coût moyen	150 millions de francs CFA (1997), soit environ 230 000 euros	110 millions de francs CFA, soit environ 170 000 euros
Produits suivis	Les céréales : mil, sorgho, maïs, riz paddy, différentes qualités de riz local, riz importé	Tous les produits agricoles, le poisson, le bétail, et les intrants
Variables suivies	Les prix (principale variable suivie) aux différents niveaux de transaction (collecte, gros, détail) Estimation des quantités offertes sur les marchés de production, des flux en direction des principaux marchés de distribution et des stocks des commerçants privés (estimation plus difficile à réaliser)	Prix et quantités Observations qualitatives sur l'état des marchés (présence d'opérateurs étrangers, direction des flux transfrontaliers...) Flux internes et externes des produits
Couverture spatiale	Espace national avec le suivi de 58 marchés choisis en fonction de leur rôle dans chacun des grands axes de commercialisation des céréales	Espace national avec le suivi de 66 marchés Terroirs agricoles à partir des 25 unités locales de collecte et diffusion (ULCD) dans lesquelles sont répartis les 66 marchés Espace régional ouest-africain avec les données du RESIMAO (réseau régional des SIM)
Organisation	Système centralisé : les données collectées sont transmises (via la radio de l'Administration centrale et par courrier convoyé par les commerçants) à l'unité centrale qui assure le traitement et la diffusion de l'information	Ensemble de services d'information décentralisés reposant sur trois composantes : 1 unité centrale, 25 ULCD et un réseau des médias (20 radios rurales ou privées)
Diffusion	Radio nationale (RTM) Bulletins hebdomadaire et mensuel (évolution des prix) Bulletin trimestriel (analyse de la campagne)	Support papier : rapports hebdomadaire et mensuel ; note de conjoncture Communiqué TV hebdomadaire (prix des céréales et du bétail) Communiqués radio à l'ORTM (radio nationale) et sur les radios de proximité des ULCD Page web e-mail

alimentaire. Au contraire, par l'intermédiaire du projet piloté par l'équipe de la MSU, le PROMISAM (Projet de mobilisation des initiatives en matière de sécurité alimentaire au Mali)³, qui est inséré dans le dispositif du CSA (Commissariat à la sécurité alimentaire), l'information de l'OMA est transmise de manière plus ciblée aux décideurs publics.

Ainsi, bien que les objectifs généraux de l'OMA soient restés identiques à ceux du SIM, la configuration du SIM de seconde génération est bien différente de celle du SIM des années 1990 (tableau 1).

Par ailleurs, pour prendre en compte l'intégration croissante du marché malien dans l'espace régional ouest-africain, l'OMA a poursuivi les efforts du SIM pour intégrer la dimension régionale dans l'Observatoire (Dembélé *et al.*, 2000). Ainsi, à son initiative, le réseau des systèmes d'information de marché de l'Afrique de l'Ouest (RESIMAO) a été créé en 2000. Ce réseau, dont l'OMA assure la coordination, couvre 10 pays⁴ et diffuse sur son site web des informations sur 400 produits des marchés agricoles urbains et ruraux (<http://www.resimao.net/>).

Conclusion

La transformation du SIM en OMA a permis de remédier à plusieurs insuffisances du système de première génération.

La nouvelle insertion institutionnelle est plus pertinente et plus efficace. Avec la décentralisation de l'OMA et son rattachement à l'APCAM, le dispositif est plus proche du milieu rural et des organisations de producteurs. Avec son inscription dans le dispositif du CSA par l'intermédiaire du PROMISAM, il est mobilisé pour l'aide à la décision dans le pilotage de la politique de sécurité alimentaire. Dans le même temps, il

³ Mis sur pied en 2004, au moment de la création du CSA auprès de la présidence de la République, le PROMISAM prend la suite du PASIDMA (Projet d'appui au système d'information décentralisé du marché agricole).

⁴ Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée Bissau, Niger, Mali, Sénégal, Togo et Nigeria.

a acquis une assise financière pérenne à travers une inscription au budget de l'État et suite à une réduction substantielle de son budget de fonctionnement.

Fort de son autonomie de gestion et avec l'utilisation généralisée d'Internet, il a nettement amélioré la qualité de ses données en réduisant considérablement les temps de transmission des informations collectées et les erreurs dans la transmission.

Enfin, il a densifié sa diffusion de l'information, avec 20 communiqués radio hebdomadaires en langues locales là où le SIM n'en faisait qu'un seul (Diarra *et al.*, 2003).

Si les objectifs du système n'ont pas fondamentalement changé, l'OMA a modifié le cap du SIM de première génération en mettant l'accent sur la réponse aux besoins des producteurs avec l'innovation que constitue la décentralisation. La mise en place des ULCD introduit des changements importants dans la réponse aux besoins des producteurs dans trois dimensions : la proximité, l'élargissement du nombre de produits suivis et l'amélioration de la diffusion radio.

Mais le principal changement se situe dans le positionnement du système par rapport à son public cible : alors que le SIM était organisé pour mettre à disposition des acteurs l'information sur les prix des céréales, selon une politique d'offre d'informations, la nouvelle organisation du système fait que l'OMA est davantage tiré par la demande d'informations de ses « clients » ou parties prenantes. Désormais, non seulement l'information diffusée est adaptée à chaque région du pays, mais les choix de l'information à collecter et à diffuser sont faits au niveau local.

La décentralisation du système a joué un rôle clé dans ce changement, mais la régionalisation du dispositif à travers l'organisation en réseau des SIM (RESIMAO), ainsi que le rapprochement du centre de décision sur les politiques de sécurité alimentaire par l'intermédiaire du PROMISAM, qui joue un rôle d'interface avec les décideurs à partir de son rattachement au CSA, y ont largement contribué.

Peut-on dire pour autant qu'il y a une véritable inversion d'un système d'offre à un système tiré par la demande ? Il n'y a pas d'évaluation

jusqu'ici qui permette de conforter cette hypothèse.

Des difficultés subsistent. On peut notamment se demander si le financement de l'OMA est à la mesure des ambitions. En effet, si le passage du financement par les bailleurs de fonds de l'aide publique au développement à la dotation sur budget national sécurise une dotation annuelle, il équivaut à une réduction du financement de base du système, alors que ses ambitions dans le nombre de produits suivis et la diffusion de l'information sont élargies.

En conclusion, on retiendra que la transformation du SIM en OMA a permis au système de devenir plus efficace en se rapprochant des besoins des producteurs, en intégrant la dimension du marché régional et en améliorant son insertion dans le processus d'aide à la décision. L'évaluation externe attendue de l'OMA précisera dans quelle mesure les objectifs visés par la décentralisation du dispositif ont été atteints.

Sous cette réserve, on considérera que la mise en place de l'OMA constitue une innovation organisationnelle en mesure de répondre aux problèmes du SIM de première génération. ■

Références

David-Benz H, Egg J, Galtier F, Rakotoson J, Chen YY, Kizito A, 2012. *Les systèmes d'information sur les marchés agricoles en Afrique sub-saharienne. De la première à la deuxième génération*. Focales 14. Paris : AFD.

Dembele NN, Staatz JM, 2000. The response of cereals traders to agricultural market reform in Mali. In : Bingen RJ, Robinson D, Staatz J, eds. *Democracy and Development in Mali*. East Lansing : MSU.

Dembele NN, Tefft JF, Staatz JM, 2000. *Mali's market information system: Innovative evolution in support of a dynamic private sector*. Policy Synthesis for Cooperating USAID Offices and Country Missions: 6.

Diarra A, Galtier F, 1994. *Évaluation de l'impact du SIM sur les acteurs du marché: résultats d'enquêtes menées auprès de producteurs, d'A.V., de collecteurs et de regroupers des zones de Ségou, Koutiala et Kita*. Bamako : PRMC ; Comac/Réseau stratégies alimentaire (Solagral).

Diarra SB, Dembele NN, Staatz JM, Keita F, Traore A, Kone H, 2003. *Mise en place d'un système d'information du marché agricole : l'expérience du Mali*. Bamako : APCAM ; PASIDMA ; OMA.

Egg J, Galtier F, David-Benz H, 2012. Les TIC et les SIM : Une nouvelle génération de systèmes d'information sur les marchés agricoles. In : Ledjou JM, Randrianasolo-Rakotobe H, eds. *Des réseaux et des hommes. Les Suds à l'heure des technologies de*

l'information et de la communication. Paris : Gemdev-Karthala.

Egg J, 1999 a. Caractérisation des dispositifs d'information pour la sécurité alimentaire dans les pays du Sahel. In : *Les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire dans le Sahel : diagnostic et perspectives*. Paris : Club du Sahel/OCDE ; CILSS.

Egg J, 1999 b. *Étude de l'impact de la libéralisation sur le fonctionnement des filières céréalières au Mali*. Rapport de synthèse. Bamako : PRMC.

Egg J, Galtier F, Gregoire E, 1996. Systèmes d'information formels et informels - La régulation des marchés céréaliers au Sahel. *Cahiers des Sciences Humaines* 32 : 845-68.

Galtier F, Egg J, 2003. Le « paradoxe » des systèmes d'information de marché (SIM) : une clé de lecture issue de l'économie institutionnelle et de la théorie de la communication. *Economies et Sociétés, série F* : 41, 7-8 : 1227-60.

Shepherd A, 1997. Market information services - Theory and practice. *FAO Agricultural services bulletin* 125.

Staatz JM, Demebe NN, 2004. *Lessons from the Malian MIS experience*. East Lansing: Michigan State University-Department of Agricultural Economics, Staff Paper 2004-29 : 7.

Traore A, Demebe NN, Diarra SB, Staatz J, 2004. *Rôle des outils d'information et de communication dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les pays ACP: Expérience de l'OMA du Mali*. Conférence internationale du CTA sur le rôle des outils d'information dans la sécurité alimentaire, Maputo, Mozambique.